

CHAPITRE 23

Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux

Note

1.- Sont inclus dans le no 23.09 les produits des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs, obtenus par le traitement de matières végétales ou animales et qui, de ce fait, ont perdu les caractéristiques essentielles de la matière d'origine, autres que les déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux issus de ce traitement.

Note de sous-position.

1.- Pour l'application du no 2306.41, l'expression "graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique" s'entend des graines définies dans la Note 1 de sous-position du Chapitre 12.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
23.01		Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine; cretons.										
	2301.10	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	2301.10.00			7 - 8	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2301.20	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	2301.20.00			7	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.02		Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses.										
	2302.10	- De maïs	2302.10.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2302.30	- De froment	2302.30.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2302.40	- D'autres céréales	2302.40.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2302.50	- De légumineuses	2302.50.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.03		Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets.										
	2303.10	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires	2303.10.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2303.20	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	2303.20.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2303.30	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	2303.30.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.04	2304.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja.	2304.00.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.05	2305.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide.	2305.00.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.06		Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des nos 23.04 ou 23.05.										
	2306.10	- De graines de coton	2306.10.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2306.20	- De graines de lin	2306.20.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
	2306.30	- De graines de tournesol	2306.30.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2306.4	- De graines de navette ou de colza :										
	2306.41	-- De graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	2306.41.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2306.49	-- Autres	2306.49.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2306.50	- De noix de coco ou de coprah	2306.50.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2306.60	- De noix ou d'amandes de palmiste	2306.60.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2306.90	- Autres	2306.90.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.07	2307.00	Lies de vin; tarte brut.	2307.00.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.08	2308.00	Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs.	2308.00.00			13	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
23.09		Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux.										
	2309.10	- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail	2309.10.00			7 - 8 - 13 - 21	10	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	2309.90	- Autres :										
		--- Pour poules pondeuses	2309.90.10			7 - 8 - 13 - 21	0	2			028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
		--- Pour poulets de chair	2309.90.20			7 - 8 - 13 - 21	0	2			028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
		--- Pour porcs	2309.90.30			7 - 8 - 13 - 21	0	2			028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
		--- Pour chevaux, lapins et vaches	2309.90.40			7 - 8 - 13 - 21	0	2			013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres	2309.90.90			7 - 8 - 13 - 21	0	2			028 - 029 - 044 - 047	013 - 044